

République Française  
Département  
Cher

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécy  
séance du 6 mars 2026**

**Date de la  
convocation**  
20/02/2026

**Date d'affichage**  
23/02/2026

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
Municipal : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 14

**Réf : 2026\_006**

**A l'unanimité**  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire :**  
**Oui**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture de Bourges  
le 10 mars 2026

L'an 2026 et le 6 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, POISSON Gérard

Excusées : Mmes DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Fanny CHOLLET), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Thomas MILLIET), MM MOUROUX Francis (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), SARREAU Philippe (a donné pouvoir à Magalie CACHO),

Secrétaire de séance : M Patrick BOUGRAT

**Approbation du Compte de Gestion de la commune 2025**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion communal dressé, pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

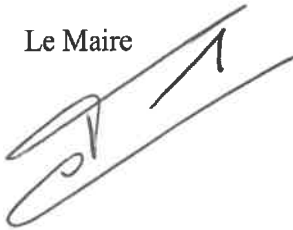
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 9 mars 2026

Le Maire



Le secrétaire de séance



*Diffusion sur le site Internet de la commune le 11 mars 2026*

